

---

# **ADDITIF AUX RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS – CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES RACES PARTICULIÈRES**

---

Les conditions d'admissibilité des races particulières sont comme suit :

## **Corgi gallois (Pembroke)**

Taille : Petite;

Couleur de la robe : Rouge, sable, fauve, noir et feu;

Marques de couleur : Avec ou sans blanc;

Texture et longueur du poil : Poil épais et droit, poil de couverture rude, sous-poil court et dense;

Corps : Bas sur pattes, solide, modérément plus long que haut, ligne du dessus droite et ferme, poitrine profonde;

Forme et position des oreilles : Dressées, grandeur moyenne, extrémités arrondies;

Forme et port de la queue : Aussi courte que possible;

Pieds : Ovals, bien arqués;

Variabilité génétique observable : Queue courte de nature (bobtail).